



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE

Ord. N°89/171 du 07 Août 1989

06 AUG 2020
Kinshasa, le

**Recouvrement des
créances, le FPI reste
ouvert à toutes les
propositions de
règlement à l'amiable.
Message adressé aux
débiteurs**

